

CONFESSION

En rapport avec l'indulgence de la Portioncule

Consultation

QUESTION. — Quant à l'indulgence de la Portioncule, peut-on gagner cette indulgence en allant à confesse le 30 juillet ? J'ai lu quelque part, je ne me souviens pas où, que la confession du 30 juillet suffit.

RÉPONSE. — On a pu voir ce renseignement dans la *Semaine religieuse* du 1 août 1896.

Voici ce qu'on y lit à la page 67 : *Par un récent décret de la Sacrée Congrégation, la confession requise pour le gain de l'indulgence de la Portioncule peut se faire dès le 30 juillet.*

Cette information nous a été communiquée dans le temps par les pères franciscains de Montréal ; on est donc autorisé à la croire parfaitement exacte.

LA SOCIÉTÉ

des Fidèles Compagnes de Jésus (1)

“ Nous recommandons l'Institut à la sollicitude des évêques, ainsi qu'aux divers personnages ecclésiastiques afin qu'ils le favorisent de tout leur pouvoir. ”

“ Courage et confiance

Madame d'HOUE.

DÉPUIS le jour où, répondant, de France, à l'appel de Mgr Grandin, les Fidèles Compagnes de Jésus fondèrent la maison de Prince-Albert, en 1883, — grâce à leurs efforts surhumains, grâce aussi aux secours de Dieu et à la générosité de quelques bons catholiques, elles ont eu le bonheur de voir s'élever plusieurs établissements importants.

Nous voudrions bien redire ici en détail les souffrances morales et

(1) N. D. L. R. — Ces pages ont été envoyées à la *Semaine religieuse* par un haut dignitaire du clergé de Saint-Boniface. Nous les publions avec plaisir, et nous formons des vœux ardents pour que cet appel, en faveur de l'Institut des Fidèles Compagnes de Jésus, soit entendu par les jeunes personnes désireuses de se consacrer à Dieu.